



Mon assurance refuse de réparer mon véhicule

Par **ange2008**, le **19/10/2015** à **19:05**

Bonjour,

Le 28 septembre un individu alcoolisé a heurter mon véhicule, il a refusé de signer le constat à l'amiable j'ai fais intervenir les gendarmes. Un PV a été dressé. J'ai transmis un constat non signé + n° de PV à mon assureur. Mon assureur refuse de m'indemniser car je suis assuré au tiers et que sur le PV l'individu reconnait qu'il a heurté un véhicule sous l'emprise de l'alcool mais qu'il n'est pas mentionné la marque ni l'immatriculation de mon véhicule.

Quel recours puis je avoir pour faire réparer mon véhicule ?

il y a un rapport de l'expert chiffré à 1300€.

Je vous remercie d'avance pour votre aide.